

**Séance publique du 18 mai 2001**

**Délibération n° 2001-0017**

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du SIVOS du canton de l'Arbresle**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) des collèges du canton de l'Arbresle a été créé par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1978.

Il a pour objet d'assurer la prise en charge des dépenses d'investissement relatives aux extensions, agencements ou réparations des collèges du canton de l'Arbresle en vue de leur répartition entre les communes adhérentes.

La Communauté urbaine ayant décidé, par délibération en date du 26 juin 1978, de s'associer audit syndicat, doit être représentée dans les instances de cet organisme.

Dans le cadre de son activité, le SIVOS a apporté un fonds de concours au Département pour la construction du collège de Lentilly. La Communauté urbaine est directement concernée par cette prise en charge du fait de la scolarisation des élèves de la commune de La Tour de Salvagny dans ce collège.

Il convient donc de désigner les deux représentants de la Communauté urbaine au sein du comité syndical du SIVOS de l'Arbresle ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1978 ;

Vu sa délibération en date du 26 juin 1978 ;

Vu le résultat du scrutin ;

**DELIBERE****Désigne :**

- messieurs Duport Michel, Joly Alain, titulaires,

*pour représenter la Communauté urbaine au sein du comité syndical du SIVOS de l'Arbresle :*

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,